RAIVO

PROGRAMME DE FORMATION

Formation 06 · Responsable

Usage responsable de l'IA : un cadre clair avant de généraliser.

Vos équipes utilisent déjà l'IA, avec ou sans autorisation. Cette demi-journée pose les règles : ce qu'on peut confier à l'IA, comment protéger les données, ce que demandent le RGPD et l'AI Act, et comment rédiger une charte d'usage que tout le monde applique.

DURÉE	FORMAT	NIVEAU
Demi-journée (3 h 30)	Présentiel ou distanciel	Tous publics

Pour qui

Tous les collaborateurs qui utilisent l'IA, et en particulier les dirigeants, managers, RH, juristes, DPO et responsables informatiques chargés d'encadrer son usage. Indispensable avant un déploiement à grande échelle.

Prérequis

- Aucun. Une première pratique de l'IA aide à rendre les exemples concrets, mais elle n'est pas nécessaire.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- identifier les risques liés à l'usage de l'IA : données, confidentialité, erreurs, propriété intellectuelle ;
- appliquer les principes du RGPD à l'usage quotidien des outils d'IA ;
- comprendre les grandes lignes de l'AI Act et ce qu'il implique pour une entreprise utilisatrice ;
- choisir et configurer les outils pour protéger les données de l'entreprise ;
- contribuer à une charte d'usage de l'IA adaptée à leur structure.

Programme · 4 modules, 3 h 30

01 · 45 min | 02 · 1 h | 03 · 45 min | 04 · 1 h

Module 1 Les risques réels — 45 min

- Fuite de données, informations confidentielles, usages non déclarés (« shadow AI »)
- Erreurs et hallucinations : qui est responsable de ce qui est publié ?
- Droits d'auteur et propriété des contenus générés

Module 2 RGPD et données — 1 h

- Données personnelles et IA : ce qui est autorisé, et à quelles conditions
- Minimisation, anonymisation, information des personnes
- Versions grand public et versions entreprise : paramètres de confidentialité et d'utilisation des données
- Les recommandations de la CNIL

Module 3 Ce que dit l'AI Act — 45 min

- La logique de l'AI Act : une approche par les risques
- Ce qui concerne une entreprise qui utilise l'IA (et non qui la développe)
- La maîtrise de l'IA par les équipes : pourquoi la formation devient un enjeu de conformité

Module 4 Construire sa charte d'usage — 1 h

- Les rubriques indispensables : outils autorisés, données interdites, vérification, transparence
- ATELIER rédiger les premières règles de la charte de l'entreprise, en sous-groupes
- Faire vivre la charte : référent IA, mises à jour, formation des nouveaux arrivants

Point réglementaire à jour au 10 novembre 2026 : l'article 4 de l'AI Act, applicable depuis le 2 février 2025 et modifié par le règlement (UE) 2026/1744, demande aux entreprises qui utilisent l'IA de prendre des mesures pour favoriser la maîtrise de l'IA de leurs équipes, sans exiger un niveau précis pour chaque personne. Le programme est mis à jour quand les textes évoluent.

Méthode et évaluation

- **Cas concrets** issus de situations réelles d'entreprise.
- **Quiz** sur les bons et les mauvais réflexes.
- **Atelier :** une première version de la charte d'usage, rédigée en séance.
- **Évaluation à chaud** et **attestation de fin de formation**.

Supports remis

Modèle de charte d'usage de l'IA, mémo RGPD et IA, fiche de synthèse sur l'AI Act.

Infos pratiques

DURÉE

Une demi-journée (3 h 30).

FORMAT

Intra-entreprise, en présentiel à Toulouse ou à distance. Possible en complément d'une autre formation du catalogue.

GROUPE

Jusqu'à 15 participants.

MATÉRIEL

Aucun matériel spécifique.

ACCESSIBILITÉ

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Référent handicap : Raphaël Poirier, à contacter en amont pour adapter les modalités.

DÉLAI D'ACCÈS

2 à 4 semaines après validation du programme.

FINANCEMENT

Sur devis. Financement OPCO possible via un organisme partenaire certifié Qualiopi.

Votre formateur



Raphaël Poirier, formateur IA

Raphaël pratique l'IA générative au quotidien depuis fin 2022 et construit lui-même avec Claude les outils qu'il enseigne. Il intervient en Mastère 2 à Ynov Campus Toulouse et à Ynov Connect, anime des formations pour des entreprises et des organismes de formation, et donne des conférences sur l'IA. Il est aussi membre de jurys de concours startups et d'école.

Questions fréquentes

Cette formation remplace-t-elle un avis juridique ?

Non. Elle donne aux équipes les repères essentiels et une méthode pour encadrer l'IA. Pour une analyse de conformité propre à votre entreprise, faites appel à votre DPO ou à un juriste.

Pourquoi former toutes les équipes, et pas seulement la direction ?

Parce que ce sont les collaborateurs qui saisissent les données dans les outils. Une charte n'est efficace que si chacun en comprend les raisons.

Repartons-nous avec une charte prête à l'emploi ?

Avec une première version rédigée en séance et un modèle complet à finaliser en interne.

Peut-on combiner cette formation avec une autre ?

Oui, elle complète idéalement les Fondamentaux (01), sur une journée et demie au total.

Formations associées

01 Fondamentaux de l'IA générative · 1 jour · Tous publics · Tous outils

03 IA multi-outils en entreprise · 1 jour · Fondamentaux à intermédiaire · Multi-outils

04 Automatiser ses process avec Claude · 1 jour · Avancé · Claude

Demander cette formation

Raphaël Poirier · raphael@raivo.fr · 07 81 65 93 31

Programme en ligne : https://www.raivo.fr/formation/usage-responsable-ia-rgpd-ai-act/

Programme mis à jour le 10 novembre 2026. RAIVO, nom commercial de Raphaël Poirier, EI, Toulouse. SIRET 938 949 328 00026. Le programme est ajusté à votre secteur, à votre niveau et à vos outils avant chaque session.